



N° 24-09-38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **26 septembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Alexandre MORENO - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

Absents : Mme Déborah RUYAULT - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Carmela DEGLIAME - M. Jean SZEWCZYK

Pouvoirs :

M. Jean SZEWCZYK pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Philippe HERCYK

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	24
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	19/09/2024
Date d'affichage	19/09/2024

Objet : Modification de la composition de certaines commissions communales, syndicats et associations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1-1 et L.2121-21,

VU les délibérations n° 20-07-53 à 20-07-61 en date du 16 juillet 2020 portant création et composition des Commissions Municipales, des Syndicats et Associations,

VU les délibérations n° 20-09-78 à 20-09-83 du 24 septembre 2020 portant modification de la composition de la Commission Affaires Scolaires et Petite Enfance, du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint Saëns à Deuil La Barre et de l'IFAC du Val d'Oise,

VU la délibération n° 20-11-98 du 19 novembre 2020 modifiant la Commission des Affaires scolaires et petite enfance,

VU les délibérations n° 21-05-31 du 27 mai 2021 portant installation d'un nouveau conseiller et mise à jour de la composition des commissions et syndicats dont il était membre,

VU les délibérations n° 21-12-95 du 9 décembre 2021 désignant un délégué représentant le conseil municipal au conseil d'administration du comité des Fêtes de Groslay,

CONSIDERANT que suite à la démission de plusieurs conseillers municipaux, il convient de procéder à la mise à jour de la composition des Commissions Municipales, de désigner de nouveaux représentants du Conseil Municipal dans divers syndicats et associations,

CONSIDERANT qu'il convient également de prendre en compte la volonté de plusieurs conseillers municipaux de quitter la liste « Agir ensemble pour Groslay », dont ils sont issus, afin de créer leur propre groupe,

CONSIDERANT que ces derniers ne faisant plus partie de la liste majoritaire, il est nécessaire de procéder à la nomination de nouveaux représentants de la liste « Agir ensemble pour Groslay»,

CONSIDERANT qu'il convient cependant de respecter toutes les sensibilités présentent au Conseil Municipal et notamment les élus ne faisant plus partie de la liste majoritaire,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des commissions municipales, des délégués au sein des syndicats et associations,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité à main levée, **DECIDE** :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les modifications apportées aux commissions municipales suivantes :

1-1/ COMMISSION DES FINANCES :

Sont candidats	Ont obtenu
Amalia CAPITAINE	26 voix
Jean SZEWCZYK	26 voix
Laura COUDRIER	26 voix

- Madame Amalia CAPITAINE - Monsieur Jean SZEWCZYK	sont désignés pour remplacer Madame Laura COUDRIER et Monsieur Phillipe GEFFROTIN au sein de la Commission des Finances.
---	--

- Madame Laura COUDRIER	est désignée pour compléter la Commission des Finances afin de représenter les élus n'appartenant plus à la liste majoritaire.
-------------------------	--

1-2/ COMMISSION URBANISME, TRAVAUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

Sont candidats	Ont obtenu
Amalia CAPITAINE	26 voix
Jean SZEWCZYK	26 voix
Lucien CORINTHE	26 voix
Phillipe GEFFROTIN	26 voix

- Madame Amalia CAPITAINE - Monsieur Jean SZEWCZYK - Monsieur Lucien CORINTHE	sont désignés pour remplacer Madame Laura COUDRIER, Monsieur Phillipe GEFFROTIN et Madame Claudine STEINMANN au sein de la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable.
---	--

- Monsieur Phillipe GEFFROTIN	est désigné pour compléter la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable afin de représenter les élus n'appartenant plus à la liste majoritaire
-------------------------------	---



1-3/ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE :

Sont candidats	Ont obtenu
Patrick CANCOUET Président	26 voix
Ferdinando CITO	26 voix
Monique CATELIN	26 voix

- Monsieur Patrick CANCOUET (Président)	sont désignés pour remplacer Monsieur Philippe HERCYK (Vice-Président), Madame Carmela DEGLIAME et Monsieur Philippe GEFFROTIN au sein de la Commission Affaires Scolaires et Petite Enfance.
- Monsieur Ferdinando CITO	
- Madame Monique CATELIN	
- Monsieur Philippe HERCYK	est désigné pour compléter la Commission Affaires Scolaires et Petite Enfance afin de représenter les élus n'appartenant plus à la liste majoritaire

1-4/ COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE :

Sont candidats	Ont obtenu
Monique CATELIN	26 voix
Laura COUDRIER	26 voix

- Madame Monique CATELIN	est désignée pour remplacer Madame Angélique SERREE au sein de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité.
- Madame Laura COUDRIER	est désignée pour compléter la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité afin de représenter les élus n'appartenant plus à la liste majoritaire.

ARTICLE 2 : DIT qu'aucun autre changement n'est apporté aux délibérations n° 20-07-32 du 16 juillet 2020, n° 20-11-98 du 19 novembre 2020 et n° 21-05-31 du 27 mai 2021 relatives à la composition des commissions municipales ci-dessus.

ARTICLE 3 : APPROUVE les modifications apportées à la désignation des délégués aux divers syndicats intercommunaux ou mixtes suivants :

3-1/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.) :

Est candidat	A obtenu
Marc CLOUET	26 voix

- Monsieur Marc CLOUET	est désigné pour remplacer Monsieur Fabien MOINIER au sein du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour L'électricité et les Réseaux de Communication.
------------------------	--

3-2/ SYNDICAT DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A MONTMORENCY

Sont candidats	Ont obtenu
Ferdinando CITO	26 voix
Phillipe GEFFROTIN	26 voix

- Monsieur Ferdinando CITO	sont désignés pour remplacer Monsieur Fabien MOINIER et Madame Claudine STEINMANN au sein du Syndicat du Centre Nautique Intercommunal.
- Monsieur Phillippe GEFFROTIN	



3-3/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE NEZANT :

Sont candidats	Ont obtenu
Sylvain HARLE	26 voix
Guy BOISSEAU	26 voix

- Monsieur Sylvain HARLE	Sont désignés pour remplacer Monsieur Fabien MOINIER et Madame Cindy BARQUILLA au sein du Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de Nézant.
- Monsieur Guy BOISSEAU	

3-4/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE CAMILLE SAINT SAËNS A DEUIL LA BARRE :

Sont candidats	Ont obtenu
Sylvain HARLE	26 voix
Michael CAVALIERI	26 voix
Lucien CORINTHE	26 voix

- Monsieur Sylvain HARLE (Titulaire)	sont désignés pour remplacer Monsieur Phillipe HERCYK et Madame Laura COUDRIER au sein du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint Saëns à Deuil La Barre.
- Monsieur Lucien CORINTHE (Titulaire)	
- Monsieur Michael CAVALIERI (Suppléant)	

ARTICLE 4 : DIT qu'aucun autre changement n'est apporté aux délibérations n° 20-07-44, 20-07-47 du 16 juillet 2020, n 20-09-78 du 24 septembre 2020 et n° 21-05-31 du 27 mai 2021 relatives à la composition des syndicats ci-dessus.

ARTICLE 5 : APPROUVE les modifications apportées à la désignation des délégués représentant le conseil municipal au conseil d'administration des associations suivantes :

5-1/ IFAC DU VAL D'OISE :

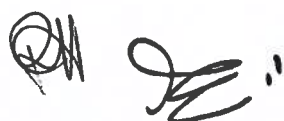
Sont candidats	Ont obtenu
Patrick CANCOUET	26 voix
Lucien CORINTHE	26 voix

- Monsieur Patrick CANCOUET	sont désignés pour remplacer Monsieur Phillipe HERCYK au sein de l'association IFAC du Val d'Oise.
- Monsieur Lucien CORINTHE	

5-2/ CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE GROSLAYSIEN :

Est candidat	A obtenu
Ferdinando CITO	26 voix

- Monsieur Ferdinando CITO	est désigné pour remplacer Monsieur Philippe GEFROTIN au sein de l'association Conservatoire du Patrimoine Groslyaisien.
----------------------------	--



5-3/ FOOTBALL CLUB DE GROSLAY :

Sont candidats	Ont obtenu
Ferdinando CITO	26 voix
Marc CLOUET	26 voix

- Monsieur Ferdinando CITO	sont désignés pour remplacer Monsieur Philippe GEFFROTIN et Monsieur Philippe HERCYK au sein de l'association Football Club de Groslay.
- Monsieur Marc CLOUET	

5-4/ JARDINIERS DE GROSLAY :

Est candidate	A obtenu
Bouchera DERKAOUI	26 voix

- Madame Bouchera DERKAOUI	est désignée pour remplacer Monsieur Philippe HERCYK au sein de l'association Les Jardiniers de Groslay.
----------------------------	--

5-5/ COMITE DE JUMELAGE GROSLAY-MOGADOURO :

Est candidat	A obtenu
Patrick CANCOUET	26 voix

- Monsieur Patrick CANCOUET	est désigné pour remplacer Monsieur Philippe HERCYK au sein de l'association Comité de Jumelage Groslay-Mogadouro.
-----------------------------	--

5-6/ COMITE DES FETES :

Est candidat	A obtenu
Ferdinando CITO	26 voix

- Monsieur Ferdinando CITO	est désigné pour remplacer Monsieur Philippe GEFFROTIN au sein de l'association Comité Des Fêtes.
----------------------------	---

ARTICLE 6 : DIT qu'aucun autre changement n'est apporté aux délibérations n° 20-07-51 à 20-07-54, du 16 juillet 2020 et n° 21-12-95 du 9 décembre 2021 relatives à la désignation des délégués représentant le conseil municipal au conseil d'administration des associations ci-dessus.

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire
le

Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance
M. Philippe HERCYK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.